



conges payés pour 2 contrats a temps partiel

Par **stef77**, le **05/04/2011** à **09:47**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI à temps complet depuis plus de 1 an, le mois prochain mon contrat passe à temps partiel et je dois signer un autre contrat également a temps partiel avec une autre entreprise...je travaillerai donc 1 semaine chez l'un et une semaine chez l'autre...je voulais savoir comment se passe donc mes CP en sachant que l'entreprise dans laquelle je bosse actuellement ferme tout le mois d'aout et 1 semaine a décembre ??

Merci pour vos reponses.

Par **P.M.**, le **05/04/2011** à **11:18**

Bonjour,

Cela risque de poser problème la première année mais en prévenant le second employeur à l'avance cela devrait s'arranger puisque suivant [l'art. L3141-14 du Code du Travail](#) pour fixer les dates des congés il doit tenir compte de l'activité chez un autre employeur...

Par **stef77**, le **05/04/2011** à **11:37**

merci pour votre réponse.

Mais si toutefois je souhaite prendre une semaine de congés dans l'une des entreprises chaque entreprise doit me retirer 1 semaine ?

C'est sur ce niveau là que j'ai du mal à comprendre le fonctionnement ! : -(

Par **P.M.**, le **05/04/2011** à **12:31**

L'entreprise doit vous retirer une semaine le temps que vous êtes en absence chez elle mais cela ne doit pas conduire à ce que vous ayez plus de congés payés qu'un salarié à temps plein...